

Délibération du CONSEIL

PLANIFICATION STRATEGIQUE ET GOUVERNANCE - ELABORATION DU SCOT ET REVISION DU PLU INTERCOMMUNAL - PLANIFICATION URBAINE

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - Rue de Lille - Rue Gambetta - Rue de la Gare - Lancement de la concertation préalable en vue de la reconversion du site industriel « Caby » en un nouveau quartier d'habitat

L'usine "Caby" située à Saint-André-lez-Lille n'étant plus aux normes doit être remplacée par une usine moderne prévue sur la commune de Comines, dont le permis de construire vient d'être déposé.

Dans ce contexte, le propriétaire des lieux a exprimé sa volonté de porter et réaliser la mutation du site pour un projet urbain, composé notamment de logements, de commerces et de services.

La ville de Saint-André-lez-Lille et la métropole européenne de Lille ont décidé d'accompagner cette volonté afin de garantir un projet urbain partagé par tous et répondant aux objectifs de deux politiques majeures menées par la métropole européenne de Lille et la commune de Saint-André-lez-Lille :

- renouveler la ville avec la redéfinition des fonctions urbaines ;
- apporter une réponse au Programme Local de l'Habitat en améliorant une offre de logements diversifiée et de qualité qui réponde à l'ensemble des besoins et moyens des ménages ;
- améliorer l'entrée de ville.

Ceci s'est concrétisé, en premier lieu, par la réalisation d'une étude de faisabilité qui a esquissé des scénarios d'aménagement de l'ensemble du quartier d'entrée de la ville de Saint-André-lez-Lille.

La démarche de reconversion du site s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la délibération du Conseil de Lille Métropole n°11 C 0282 du 1^{er} juillet 2011 portant notamment sur la "méthodologie de la régénération des friches industrielles".

Aujourd'hui, la métropole européenne de Lille et la ville de Saint-André-lez-Lille souhaitent exposer aux habitants cette intention de mutation du site et recueillir l'avis et les attentes de ces derniers, compte tenu de l'incidence d'un tel projet de plus de 4 hectares sur le cadre de vie et l'avenir de la commune.

Aussi, est-il proposé de lancer une concertation portant sur le devenir du site Caby, après la fermeture de l'usine, et ses environs immédiats afin d'élaborer un projet urbain de nouveau quartier à l'entrée de ville partagé par la population concernée, en application de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme. Cette concertation consistera à présenter les éléments d'étude préalable aux habitants, associations locales et toute autre personne concernée et de les inviter à s'exprimer, à formuler des avis sur les pistes d'aménagement qui seront présentées. Ces avis seront intégrés aux

décisions prises par la métropole européenne de Lille et la ville dans le cadre de la mutation du site.

Cette concertation sera menée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier présentant les enjeux du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations du public, consultable en Mairie et au siège de la métropole européenne de Lille, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
- Exposition de panneaux illustrés du projet en mairie ;
- La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiche en Mairie de Saint-André-lez-Lille, au siège de la métropole européenne de Lille ainsi que par avis dans deux journaux locaux précisant les dates et lieux de concertation et de mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette phase de concertation, un bilan sera tiré et pourra donner lieu à de nouvelles procédures relatives notamment au Plan Local d'Urbanisme.

Par conséquent, les commissions "AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME" et "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - RECHERCHE" consultées, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'adopter les objectifs du projet et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus ;
- 2) de laisser à Monsieur le Président l'initiative de déterminer les dates exactes de la concertation et de procéder aux formalités afférentes.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 23/10/2015

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué

Arnaud FICOT